



Agence Angoulême Les Halles

www.fontenoy.com

TARIF TRANSACTIONS IMMOBILIERES	
HONORAIRES T.T.C. (TVA à 20% incluse)	

IMMEUBLES OU TERRAINS	
HONORAIRES	PRIX COMPRIS ENTRE
Honoraires Minimum	Jusqu'à 39 999 €
5 000,00 €	40 000 € à 59 999 €
8%	60 000 € à 99 999 €
7%	100 000 € à 149 999 €
6%	150 000 € à 299 999 €
5%	supérieur à 300 000 €

HONORAIRES MINIMUM : 4000 €

Honoraires à la charge du vendeur si mandat de vente.

Honoraires à la charge de l'acquéreur si mandat de recherche.

Prix estimation : sur devis (Fonction du bien et de la situation)

TARIF LOCATIONS (hors saisonnier)	
Conformément à la loi ALUR de 2014	BAUX A USAGE D'HABITATION (Principale, Secondaire et meublée)
	- Zone très tendue : 12 euros par mètre carré - Zone tendue : 10 euros par mètre carré - Autres communes : 8 euros par mètre carré ETAT DES LIEUX : 3 euros par mètre carré
Ces honoraires sont à la charge de chacune des parties BAUX DE DROIT COMMUN (garage, parking, etc...) 17% du loyer annuel hors charges, à la charge du locataire BAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL : 10% TTC du loyer triennal hors charges A la charge du preneur sauf accord conventionnel	
HONORAIRES MINIMUM : 100 euros TTC	

TARIF GÉRANCE LOCATIVE
7,5 % H.T. du quittancement, soit 9% TTC du quittancement (TVA à 20%)
OPTION GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS ET DÉTÉRIORATION IMMOBILIERE :
4,2% du quittancement
OPTION VACANCES LOCATIVES
2,5% du quittancement

- Location
- Gestion
- Transaction
- Syndic de copropriété